



CCNAAT

Collectif Contre les Nuisances Aériennes
de l'Agglomération Toulousaine

Toulouse, le 27 janvier 2021

Communiqué

Mesure du bruit aérien à Toulouse : Enfin un système indépendant !

En ce début d'année, la mise en service par [Bruitparif](#) d'un système de mesure du bruit aérien indépendant dans l'agglomération toulousaine conclut quinze années de réclamations des riverains de l'aéroport de Toulouse-Blagnac et met fin à ce que nous considérons comme une véritable anomalie :

Le gestionnaire de l'aéroport était à la fois le propriétaire et l'exploitant de l'unique système de mesure faisant référence pour la plate-forme de Toulouse-Blagnac. Cette situation de monopole de l'information qui était déjà un problème quand l'exploitant était public, a montré ses limites et est devenue intenable avec la privatisation.

Ces dernières années le CCNAAT a démontré à de multiples reprises les carences du système « Sentinelle » actuel (pannes, absence de prise en compte des vols d'essai et de Beluga, information publiée inutilisable, ...). Et même si le remplacement de « Sentinelle » est annoncé par ATB depuis maintenant deux ans, ce nouveau système ne donnera pas plus de garanties d'équité et de transparence.

Face à une situation bloquée, le Département de la Haute-Garonne et la Région Occitanie ont fait le choix de l'expertise indépendante et ont confié à Bruitparif le déploiement et l'exploitation d'un dispositif complémentaire de mesure et d'information en matière de bruit du trafic aérien autour de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Le dispositif a été installé en fin d'année et a réalisé ses premiers enregistrements le 20 décembre 2020. Il est composé de six sites de mesures situés à des points stratégiques au nord et au sud de l'aéroport ([descriptif complet](#)) et est accessible dès aujourd'hui sur le lien :

<https://mesure-bruit-aerien-toulouse.bruitparif.fr/>

Les élus et les citoyens auront désormais une vision indépendante, transparente et immédiate du bruit produit par les avions grâce à un système performant (classe 1) qui viendra compléter celui du gestionnaire de la plateforme (actuel et futur).

Le CCNAAT espère qu'avec ce nouveau système, la parole des riverains d'aéroport « qui auraient sciemment choisi de mettre en danger leur santé et celles de leurs familles (cf [étude DEBATS](#)) en s'installant sous les avions » sera enfin entendue et confortée par des preuves incontestables.

Même si le trafic est toujours réduit, les premiers résultats permettent déjà de se rendre compte que la nuit (22h-06h) n'est pas exempte de vols très bruyants sur des sites pourtant situés en dehors du PGS (Plan de Gêne Sonore).

Contacts :

Chantal Beer-Demander : 06 25 43 22 33

Jérôme Favrel : 07 67 35 58 14